

**Séance du mardi 13 avril 2021 à 20h30
Mairie – salle du Centre communal**

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEx	
Présents :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜR MÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint

Excusé-e : /



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des comptes 2020
5. Propositions de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions
7. Divers



Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public.

1. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2021

M. REINMANN demande de modifier, p. 79, comme suit : « ...évoqué lors du Conseil municipal... ».

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Muni de ces modifications, le procès-verbal du 9 mars 2021 est approuvé par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Entrée en force de décisions de l'Association des communes genevoises (ACG)

La décision relative au Fonds intercommunal pour l'octroi d'une subvention de CHF 500'000.- à l'attention de la Commune de Thônex au titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes est entrée en force.

La décision du 16 décembre 2020 relative à l'octroi à l'attention de la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de son dispositif d'urgence sociale est entrée en force.

Personne ne demande la parole à ce sujet.

Suppression cartes journalières

L'Alliance SwissPass a répondu au courrier de l'Exécutif relatif à la résolution du Conseil municipal contre la suppression des cartes journalières CFF. [Courrier annexé au procès-verbal.]

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Engagement au service de la voirie**

L'Exécutif a le plaisir de vous annoncer qu'il a procédé à l'engagement de Mme Carole Girard en tant que cantonnière au service de la voirie. Ce nouveau poste était inscrit au budget 2021. L'engagement est effectif depuis le 1^{er} avril.

Professionnelle du cheval depuis 11 ans, Mme Girard est non seulement dotée d'aptitudes professionnelles solides mais également de valeurs d'engagement humain, d'esprit d'initiative, d'autonomie et de solidarité qui ont convaincu l'Exécutif que sa candidature était la meilleure pour ce poste.

L'Exécutif se réjouit de la collaboration avec Mme Girard, il est convaincu que sa personnalité est annonciatrice d'une dynamique qui permettra au service voirie, parcs et jardins de continuer à évoluer pour le bien de la population de Genthod.

- **Appel d'offre groupé pour des panneaux photovoltaïques – Point de situation**

Selon les informations des Services industriels de Genève (SIG) et du mandataire Planair, la démarche initiée par les cinq communes a abouti à un engagement ferme de près de 200 habitants. La Commune de Genthod se taille la part du lion avec 40% des engagements soit quelques 79 personnes. Le succès de l'opération implique un engagement financier supérieur à ce qui avait été mis au budget 2021. En effet, les CHF 30'000.- initialement prévus permettront de soutenir environ 15 personnes. Concernant les 60 habitants en plus, environ CHF 130'000.-, l'Exécutif souhaite venir devant vous au prochain Conseil municipal afin de vous proposer d'accepter une rallonge de CHF 50'000.- pour le budget 2021 et d'inscrire un montant de CHF 80'000.- pour celui de 2022. Ainsi, la Commune de Genthod démontrera sa détermination dans la nécessaire transition énergétique qui nous attend et son attention à ne laisser aucun de ses habitants sans soutien pour cette démarche d'utilité publique.

- **Open House**

La Commune de Genthod aura le plaisir d'accueillir la première phase de l'exposition Open House à partir du 8 mai 2021. Initialement prévue en septembre-octobre 2020, l'évènement a dû être repoussé et réorganisé en fonction de la pandémie de Covid et de difficultés, notamment budgétaires, pour réaliser le tout en une seule fois. C'est donc en quatre phases (les phases 1 et 4 sont prévues à Genthod) que cette exposition se déploiera entre 2021 et 2022. Dès le 8 mai, cinq œuvres seront exposées dans le parc du Saugy ainsi que deux aux Bains du Saugy. Un projet de buvette est également envisagé dans le secteur des bains du Saugy. Le 8 mai à 11h devrait se tenir l'inauguration de l'exposition pour le public. A cette occasion, le commissaire de l'exposition M. Simon Lamunière, la présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs, ainsi que votre serviteur prendront la parole. De mai à août, les organisateurs proposeront des visites guidées, des conférences et des tables rondes.

- **Point de situation sur les écopoints**

L'Exécutif salue le travail mené par la commission de l'Environnement depuis que les résultats de l'enquête sur la phase test des écopoints ont été restitués. C'est un travail minutieux qui a été réalisé pour évaluer secteur par secteur les besoins et potentiels afin de parvenir à une collecte performante permettant à chacun d'améliorer le tri des déchets. Les options de travail sont désormais les suivantes : le renforcement du réseau d'écopoints, le maintien de levées en porte-à-porte et la sécurisation des lieux de récolte des déchets par la mise en place de caméras de vidéosurveillance.

- **Fleurissement du village**

Modification du climat, évolution des besoins et des goûts... le fleurissement de notre commune se doit d'évoluer. Dans cette perspective, l'Exécutif a sollicité une étude réalisée par notre jardinier et la responsable des projets nature afin de redéfinir certains aspects du fleurissement de Genthod. Celui-ci va donc connaître une évolution dès cette année. Celle-ci portera sur la cohérence entre les couleurs, la mise en valeur du patrimoine bâti, notamment le Château côté rue du Village, et la mise en œuvre de nouvelles propositions florales à la route de Valavran devant l'école et au chemin de la Pralay sur les potelets devant le centre communal.

Mme GUINAND

- **Projet d'accompagnement par la FASe dans le bus scolaire entre avril et juin**

S'agissant de la problématique des incivilités dans le bus scolaire circulant entre Bellevue, Genthod et le cycle d'orientation des Colombières à Versoix, le diagnostic établi par l'équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), suite à sa présence régulière dans le bus entre mi-décembre et fin janvier, a montré qu'une pérennisation de cet encadrement serait souhaitable pour rétablir un climat plus serein et plus sûr pour les élèves. Sur ce, est tombée la décision des Transports publics genevois (TPG) de supprimer cette ligne à la fin de cette année scolaire, pour les motifs évoqués lors du dernier Conseil municipal. Cela dit, il reste une fenêtre jusqu'à fin juin et Mme Hurmy, maire de Bellevue, et moi-même estimons qu'il est d'autant plus important d'en profiter pour intervenir. La FASe a chiffré le coût d'une telle intervention à environ CHF 9'000.-, montant qui sera partagé à parts égales entre les Communes de Bellevue et de Genthod, voire divisé par trois si la Commune de Versoix participe également.

- **Promotions 2021 selon le format édicté par le DIP**

Les Promotions ne pourront malheureusement pas, cette année encore, retrouver leur format habituel. Les directives reçues du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) sont très claires : festivités il pourra y avoir, mais seulement pour les élèves et seulement sur le temps scolaire. Nous travaillons donc, de concert avec la direction de l'école, à élaborer un programme d'activités pour la dernière journée avant les grandes vacances. L'Exécutif sera par ailleurs présent pour distribuer les cadeaux de fin d'année dans les classes et marquer de manière un peu plus formelle la fin du cursus primaire pour les élèves de 8P.

- **Modifications du règlement de la crèche intercommunale « Les Quatre Saisons »**

Plusieurs modifications ont été apportées au règlement avec effet au 1^{er} août 2021, soit le début de la prochaine année scolaire. Le premier changement concerne les rabais pour fratries et découle directement de la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire, laquelle stipule que la participation financière des parents doit être fixée non seulement en fonction de leur capacité économique, mais aussi du nombre total d'enfants à leur charge. Il s'agit donc de prendre en compte dans les rabais pour fratries également les enfants du ménage qui ne fréquentent pas la crèche. Par ailleurs, dans un but d'optimisation du remplissage des places de la crèche, des modifications ont été apportées aux types de forfaits proposés. Enfin, le prix de l'écolage déterminé en début d'année scolaire sera « corrigé » en cours d'année, avec effet rétroactif, afin de coller au plus près aux revenus perçus par les familles – un mode de calcul inspiré par la période troublée que nous vivons.

- **Voie verte – « balade sensible » du 29 avril**

Développer de Sécheron à Versoix, en passant par Bellevue et Genthod, un projet de voie verte nécessite un travail conséquent de consultation des acteurs concernés par une telle entreprise. Initiée par le Canton, l'étude de cette voie verte aura pour objectif non seulement de créer une infrastructure de mobilité pour les piétons et cyclistes, mais également de développer des espaces publics, relier entre eux des éléments importants du patrimoine bâti et naturel, et gérer avec finesse l'enjeu de la mixité des moyens de transports. C'est pour cette raison qu'avec le soutien de la Commune de Genthod se tiendra une « balade sensible » sur le parcours gentousien pressenti. Elle aura lieu le 29 avril à 18h et vous pouvez vous y inscrire à l'adresse concertation@etat.ge.ch.

- **Sondage auprès des entreprises de Genthod**

A l'initiative de la commission Finance, Administration et Economie Publique, un sondage est envoyé cette semaine à toutes les entreprises sises sur la Commune de Genthod. Cette démarche permettra d'avoir une vision plus objective de l'impact de la crise sanitaire sur les activités de nos entreprises locales, ainsi que de leurs éventuels besoins. Une fois le sondage dépouillé, l'Exécutif fera un retour des résultats et informations obtenues.

M. BAUMGARTNER

- **Chantiers à Genthod**

A la route de Malagny, quatre nouveaux appartements ont été mis en location. Ajoutés aux quatre logements de la maison d'origine, cela fait huit familles qui vivent désormais sur le site. L'Exécutif suivra avec une attention toute particulière ces prochains mois la nouvelle dynamique de ce site afin de s'assurer que tout se passe bien. A cet égard, nous vous informons que le Canton a validé la délibération du Conseil municipal portant sur la désaffectation du parking de l'ancienne poste. Celui-ci est désormais versé au domaine privé communal permettant ainsi d'y louer des places, notamment pour les habitants du 4, route de Malagny.

Au nouveau centre de voirie, le chantier n'aura pas été facile : changement de programme par rapport au concours, diminution des surfaces de stockage, chantier arrêté par un recours, puis par le Covid. La Commune et ses mandataires ont eu beaucoup à faire pour mener à bien ce projet. Le service voirie, parcs et jardins est en train d'y emménager. Des améliorations ponctuelles sont encore nécessaires, mais la grande halle charpentée de bois à la belle allure d'un bâtiment agricole est désormais prête à fonctionner. Malheureusement, l'Exécutif devra présenter prochainement un crédit complémentaire car des dépassements sont à déplorer notamment pour des plantations supplémentaires afin de mieux protéger la vue des voisins.

Dans ces dépassements figurent des postes indispensables au bon fonctionnement de la voirie, mais qui avaient été supprimés lors de la planification et au début du chantier. Dans un chantier de cette envergure, on peut toujours « limer » sur certains postes. La commission des Bâtiments de l'ancienne législature n'a pas toujours obtenu un regard sur le suivi du chantier. L'Exécutif est encore en train de négocier les frais engendrés par le bureau d'architectes, par le recours de l'Atelier bois, ainsi que durant la période du Covid.

Au niveau du collecteur Petite-Voie/Creux-de-Genthod, l'imperméabilisation des sols et des événements climatiques orageux toujours plus brutaux ont mis en évidence les insuffisances du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur le bassin versant allant de Malagny au lac. La troisième phase de ce chantier débutée fin 2020 a révélé des enjeux techniques conséquents puisqu'il s'agissait de faire passer le nouveau collecteur sous la voie ferrée sans que celle-ci ne bouge du moindre millimètre, impliquant alors rien de moins que l'interruption du trafic ferroviaire entre Genève et le reste de la Suisse. Le chantier devrait libérer le secteur du Creux-de-Genthod dans le courant du mois de mai, et la Petite-Voie durant juin.

4. Présentation des comptes 2020

Le Président cède la parole à l'Exécutif.

M. SCHMULOWITZ donne lecture du message de l'Exécutif pour les comptes 2020 :

« Les comptes 2020 de la Commune de Genthod bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 2'748'843.82. Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 13% alors que les charges ont été contenues et affichent une diminution de 9%. Une comparaison avec les comptes de l'année précédente montre des revenus supérieurs de 15% et des charges inférieures de 7%. L'excédent de revenus s'explique avant tout par des correctifs positifs sur les productions fiscales des années antérieures. Les investissements pour le nouveau centre de voirie et les nouveaux bâtiments de la parcelle sise au 4, route de Malagny ont pu être réalisés sans péjorer les liquidités détenues par la Commune.

Les éléments marquants incluent des correctifs positifs importants sur les estimations fiscales des exercices antérieurs, un ajustement des valeurs des actions BCGe comptabilisées au patrimoine financier, un impact Covid limité principalement lié à des charges non dépensées et au fonctionnement de la crèche. »

La parole est ensuite passée à M. MASSEREY, comptable de la Commune, pour une 1^e lecture de ces comptes qui offre une vision globale et les éléments saillants de l'exercice 2020.

En comparant le budget et les comptes 2020, il apparaît que le résultat de CHF 2'748'843.- est « assez important » et dépasse de CHF 2'740'756.- le résultat budgété.

A noter en particulier que les charges de personnel sont moindres que prévu (5%), que la provision pour perte sur débiteurs a varié (suivant les revenus fiscaux) de telle manière que les charges des biens et services sont de 29% moindres que budgété, et que les amortissements pour le centre de voirie n'ont pas encore commencé, contrairement à ce qui avait été prévu. Les charges de transfert ont augmenté de 4% (perception fiscale, effet Covid sur la crèche). Les recettes fiscales sont de 14% supérieures à celle budgétées, les taxes perçues de 76%, et les revenus de transferts de 55%. Les charges financières réelles sont supérieures à celles budgétées (14%).

M. MASSEREY compare ensuite les comptes de résultats à trois niveaux entre 2019 et de 2020.

Entre 2019 et 2020, on a une augmentation marginale des charges de personnel (1%), et une baisse importante des charges de biens et services (32%) ainsi que des amortissements du patrimoine administratif (11%). Il y a aussi une légère hausse des charges de transfert (3%).

Les revenus fiscaux augmentent de 13%, les revenus des taxes augmentent de 17%, et les revenus de transfert augmentent de 190%.

En conséquence, le résultat d'exploitation augmente de CHF 2'719'417.- entre 2019 et 2020.

En 2020, le résultat opérationnel, qui correspond au résultat d'exploitation additionné du résultat financier (négatif en 2020), est de CHF 2'828'844, soit un écart CHF 2'516'028.- avec l'exercice 2019.

Parmi les éléments marquants de l'exercice, la production fiscale estimée des années antérieures est très volatile, une règle MCH2 implique l'ajustement de la valeur des placements financiers (forte baisse des actions BCGe, de 20%), il y a des économies et dépassements budgétaires. L'impact Covid est limité, et les liquidités restent stables malgré des investissements très importants.

Concernant la production fiscale des personnes physiques, si l'on compare les budgets avec les comptes 2020, les écarts combinés sur les revenus et la fortune débouchent sur un écart positif de CHF 1'613'766.-.

Le total des correctifs d'estimations (rattrapages calculés par l'AFC) sur les productions fiscales antérieures, soit de 2015 à 2019, s'élève à plus de CHF 1.6 millions et explique donc en grande partie l'excédent de revenus de l'exercice 2020.

Entre 2018 et 2021, la production fiscale annuelle estimée liée aux revenus des personnes physiques a baissé de 8%, tandis que durant la même période la production fiscale liée à la fortune des personnes physiques a augmenté de 33%. Cet élément d'analyse relativise l'évolution positive globale de +3.5% sur ces 4 années.

Pour 2020, le total des dépassements à voter est de CHF 1'014'915.-. Les principaux dépassements sont liés à l'évaluation des actions de la BCGe, des honoraires extraordinaires et des travaux liés à la toiture végétalisée du centre communal, et l'impact Covid sur la crèche (en sus de l'utilisation de trois places d'accueil supplémentaires), des frais de perception des impôts proportionnels au montant reçu, des loyers non perçus en lien avec la situation sanitaire, etc.

Les subventions aux groupements intercommunaux ont été versées à la crèche Pop e Poppa (CHF 633'989.- contre CHF 484'018.- en 2019), la Vigne Blanche (CHF 104'780.- contre CHF 100'550.-), au Stade Marc Burdet (CHF 108'250.- comme en 2019), et à l'ORPC Valavran (CHF 38'965.- d'acompte, contre CHF 38'344.-). Aucune subvention n'a été versée au centre de compostage de la Rive droite du Lac (GICORD), mais l'investissement débute et nécessitera une contribution de CHF 80'000.- (crédit déjà voté en septembre 2020).

Les dépenses importantes liées à des investissements concernent le 4, route de Malagny (CHF 1'525'297.- sur un total de CHF 3'000'000.-), le Centre voirie (CHF 1'405'284.- sur CHF 4'150'000.-), les actions BCGE réévaluées au cours du marché (perte de CHF 398'736.- à raison d'environ CHF 25.- par action pour les 11'232 actions détenues au patrimoine financier [écriture comptable]), un décaissement de la provision pour la prévoyance des employés du GIAP (CHF 190'922.-), et l'acquisition de quatre bâtiments au Creux-de-Genthod (CHF 1'447'299.-).

Au 31 décembre, CHF 19'561'254.- étaient disponibles, soit une variation des liquidités de CHF 337'774.- par rapport à l'année précédente.

La présentation est terminée, un temps de questions est ouvert.

M. REINMANN remarque que si la perte sur les actions de la BCGe est comptable, puisque les actions n'ont pas été vendues. M. MASSEREY confirme, mais souligne que l'ensemble des crédits supplémentaires, même comptables, doit être approuvé par le Conseil municipal, d'où leur présentation ici.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président procède au vote du renvoi en commission Finance, Administration et Economie Publique de l'examen des comptes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 16 oui, soit à l'unanimité

à la majorité simple

sur 16 conseillers municipaux présents à la séance

le renvoi du projet de comptes 2020 en commission Finance, Administration et Economie Publique.

5. Propositions de la Mairie

Néant.

6. Propositions individuelles et questions

Paddles et planches à voile au Creux-de-Genthod

M. JOSS demande si l'Exécutif pouvait étudier la possibilité de faire installer une structure provisoire pour ranger leurs planches de paddle ou à voile durant la période estivale. M. SCHMULOWITZ répond que cela peut être étudié en effet au regard de la nécessité.

7. Divers

Néant.

SÉANCE LEVÉE À 21H15.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS



Le Président
Bastien GUÉX





VU MAIRE	ADJOINT	ADJOINT	SECRET	
COMMUNE DE GENTHOD				
Reçu le	19 MAR. 2021			
Va à:				

Commune de Genthod
Karen Guinand
37, rue du Village
1294 Genthod

Berne, le 19 mars 2021

Résolution du Conseil administratif de la Commune de Genthod sur la carte journalière Commune

Madame,

Nous vous remercions pour l'envoi de la résolution du Conseil administratif de votre localité concernant la suppression de la carte journalière Commune. Nous sommes heureux de lire qu'un grand poids est accordé dans votre commune à l'encouragement aux transports publics. L'Alliance SwissPass s'efforce de rendre l'accès aux transports publics suisses aussi simple que possible. À l'égard de l'assortiment et des dispositions tarifaires, cela se traduit par une offre simple, compréhensible et transparente qui réponde aux besoins individuels des clientes et clients.

La carte journalière Commune a été un véritable succès pendant de nombreuses années. Or, depuis quelque temps, elle ne satisfait plus ni la branche des transports publics, ni de multiples communes et villes. Du côté de la branche, l'Alliance SwissPass éprouve de larges difficultés à vérifier le respect des dispositions tarifaires. Il arrive fréquemment que les cartes soient revendues à des personnes qui n'y ont pas droit, elles font l'objet d'un marché noir et sont parfois remises à des tiers à la fin du voyage.

En ce qui concerne les communes, elles subissent toujours plus la concurrence des offres dégriffées lancées ces dernières années, au point que la vente des cartes journalières Commune ne permet plus à toutes les communes de couvrir leurs frais. Les communes assument en sus l'entier du risque financier, ce qui s'est avéré très lourd à porter en particulier pendant la pandémie de Covid-19 et qui a mené à ce que nombre de communes cessent la vente ces derniers mois. Par ailleurs, le processus de vente n'est pas optimal pour la clientèle. Certes, la plupart des cartes journalières Commune peuvent être réservées, voire payées, en ligne, mais elles doivent toujours être retirées physiquement au guichet communal. Même si ces problèmes ne se posent pas dans toutes les communes, les comités de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses ont exprimé les mêmes préoccupations et ont finalement décidé l'année dernière, en commun accord avec la branche des transports publics, de supprimer la carte journalière Commune.

Néanmoins, la carte journalière Commune restera dans l'assortiment sous sa forme actuelle jusqu'à fin 2023. D'ici à la fin 2022, l'Alliance SwissPass, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses développeront un nouveau produit qui sera orienté sur les besoins actuels de la clientèle. On peut par exemple penser ici aux cartes journalières promotionnelles telles que déjà proposées au travers de partenariats.



En outre, la carte journalière dégriffée représente déjà aujourd'hui un produit comparable à la carte journalière Commune. Elle présente les atouts d'être accessible à tous les voyageurs, et non seulement aux habitants d'une commune. L'offre de la branche des transports publics est claire et est disponible dès 29 francs si l'on possède un abonnement demi-tarif (52 francs si non). De plus, la carte journalière dégriffée peut être confortablement achetée en ligne, ce qui économise le passage au guichet. Une numérisation de la carte journalière Commune a été envisagée, mais cette solution s'est avérée extrêmement complexe du fait des vingt-six réglementations cantonales différentes et des logiciels divers et variés employés dans les communes; sa réalisation n'aurait été possible qu'au prix de charges en personnel et financières considérables.

La présente réponse se fait également au nom des CFF, qui sont impliqués de près dans les travaux en tant que mandataires de l'Alliance SwissPass. Soyez assurés que nous avons à cœur de développer une mobilité respectueuse de l'environnement et de proposer des offres adaptées aux voyageurs occasionnels et à ceux qui empruntent les transports publics pour leurs loisirs. Nous tenons dans tous les cas à poursuivre la bonne collaboration qui règne avec les communes et à promouvoir ensemble les transports publics.

En vous remerciant pour votre intérêt et votre attention, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Freundliche Grüsse

Christian Plüss
Président a. i. du Conseil stratégique
Alliance SwissPass

Helmut Eichhorn
Directeur
Alliance SwissPass

Copie à:

- Union des villes suisses
- Association des communes suisses
- Union des transports publics
- LITRA
- CFF

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL
le 13 AVRIL 2021, première lecture

COMPTES 2020



1

1

Présentation MCH2 du Compte de résultat à 3 niveaux: comparaison budget

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecarts en francs	Ecarts en %
Charges d'exploitation	11'125'371	9'862'026	1'263'345	
30 Charges de personnel	1'911'300	1'813'369	97'931	5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitations	3'265'400	2'304'227	961'173	29%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'571'903	1'208'624	363'279	23%
36 Charges de transfert	4'376'768	4'535'806	-159'038	-4%
Revenus d'exploitation	10'219'859	11'864'745	1'644'886	
40 Revenus fiscaux	9'740'600	11'072'922	1'332'322	14%
42 Taxes	229'400	404'081	174'681	76%
46 Revenus de transfert	249'859	387'742	137'883	55%
Résultat d'exploitation	-905'512	2'002'719	2'908'231	
34 Charges financières	988'000	1'123'564	-135'564	-14%
44 Revenus financiers	1'981'600	1'949'689	31'911	2%
Résultat financier	993'600	826'125	167'475	
RESULTAT OPERATIONNEL	88'088	2'828'844	2'740'756	
38 Charges extraordinaires	80'000	80'000	-	0%
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-80'000	-80'000		
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	8'088	2'748'844	2'740'756	

1^{er} niveau:
exploitation

2^{ème} niveau:
placement

3^{ème} niveau:
extraordinaire

2

2

Présentation MCH2 du Compte de résultat à 3 niveaux: comparaison 2019 vs 2020

	Comptes 2019	Comptes 2020	Ecarts en francs	Ecarts en %
Charges d'exploitation	10'958'445	9'862'026	-1'096'419	
30 Charges de personnel	1'795'577	1'813'369	17'792	1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitations	3'393'298	2'304'227	-1'089'071	-32%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'355'894	1'208'624	-147'270	-11%
36 Charges de transfert	4'413'676	4'535'806	122'130	3%
Revenus d'exploitation	10'241'747	11'864'745	1'622'998	
40 Revenus fiscaux	9'762'490	11'072'922	1'310'431	13%
42 Taxes	345'749	404'081	58'332	17%
46 Revenus de transfert	133'507	387'742	254'235	190%
Résultat d'exploitation	-716'698	2'002'719	2'719'417	
34 Charges financières	960'769	1'123'564	162'795	17%
44 Revenus financiers	1'990'283	1'949'689	-40'594	-2%
Résultat financier	1'029'514	826'125	-203'389	
RESULTAT OPERATIONNEL	312'816	2'828'844	2'516'028	
38-48 Charges extraordinaires	227'976	80'000	-147'976	
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-227'976	-80'000	147'976	
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	84'840	2'748'844	2'664'004	

1^{er} niveau:
exploitation

2^{ème} niveau:
placement

3^{ème} niveau:
extraordinaire

3

3

Les éléments marquants de l'exercice

- Production fiscale estimée très volatile
- Règle MCH2: ajustement de la valeur des placements
- Economies et dépassements budgétaires
- Impact covid limité
- Liquidités stables malgré des investissements importants

4

4

PRODUCTIONS FISCALES DES PERSONNES PHYSIQUES

		BUDGET	REALISE	ECARTS
Revenus	année 2020	6'428'600	5'894'834	-533'766
	années précédentes	-	1'197'704	1'197'704
Fortune	année 2020	2'616'000	3'005'940	389'940
	années précédentes	-	559'889	559'889
<i>Totaux</i>		9'044'600	10'658'366	1'613'766

5

5

Une évolution favorable de la production fiscale à nuancer

	<i>Personne physique: production fiscale estimée de l'année</i>								Evolution de 2018 à 2021
	2018		2019		2020		2021		
Revenus	6.2	72%	6.0	67%	5.9	66%	5.7	64%	-8%
Fortune	2.4	28%	3.0	33%	3.0	34%	3.2	36%	+33%
Totaux:	8.6	100%	9.0	100%	8.9	100%	8.9	100%	+3.5%

6

6

Suivi du budget: dépassements

Fonct.	Désignation fonction	Nature	Libellé	Budget total	Solde	Ecart +
02	Services généraux	30	Charges de personnel	770'200	791'431	-21'231
02	Services généraux	31	Charges de biens et services	790'000	1'004'784	-214'784
11	Sécurité publique	36	Charges de transfert	41'600	48'210	-6'610
15	Service du feu	33	Amortissements	-	13'642	-13'642
21	Scolarité obligatoire	36	Charges de transfert	313'431	317'028	-3'597
32	Culture, autres	36	Charges de transfert	30'500	38'670	-8'170
53	Vielliesse et survivants	30	Charges de personnel	48'500	53'880	-5'380
54	Famille et jeunesse	36	Charges de transfert	714'470	851'291	-136'821
57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	108'746	119'880	-11'134
61	Circulation routière	31	Charges de biens et services	389'000	431'340	-42'340
62	Transports publics	36	Charges de transfert	71'000	78'803	-7'803
73	Gestion des déchets	31	Charges de biens et services	336'000	369'268	-33'268
79	Aménagement du territoire	31	Charges de biens et services	100'000	112'486	-12'486
86	Banque	34	Charges financières	-	398'736	-398'736
91	Impôts	36	Charges de transfert	295'000	350'664	-55'664
96	Administration de la fortune	36	Charges de transfert	-	43'249	-43'249
Total dépassements à voter:						-1'014'915

7

7

Commentaire sur les dépassements les plus importants >20k

	BUDGET	REALISE	ECARTS AU BUDGET		EXPLICATIONS
			EN FRANCS	EN %	
Evaluation actions BCGE	-	398'736	-398'736	N/A	Ligne non budgétée, anticipation impossible
Prestations de tiers	790'000	1'004'784	-214'784	27.19	Toiture végétalisée au CC + honoraires extraordinaires
Fonctionnement crèche	714'470	851'291	-136'821	19.15	Impact covid cf. annexe 15, let d. + 3 places supplémentaires
Frais de perception	295'000	350'664	-55'664	18.87	Frais de perception des impôts proportionnels au montant reçu
Loyers	-	43'249	-43'249	N/A	Loyers non perçus en lien avec la situation sanitaire
Auxiliaires	389'000	431'340	-42'340	10.88	Dépassement couvert par des revenus de l'Assurance perte de gain
Gestion des déchets	336'000	369'268	-33'268	9.90	Dépassement en lien avec la phase test d'écopoints
Salaires bâtiments	770'200	791'431	-21'231	2.76	Dépassement couvert par des revenus de l'Assurance perte de gain
		total:	-946'093		

8

8

Subventions aux groupements intercommunaux

- Crèche
Subvention en faveur de Pop e Poppa: CHF 633'989 (2019: 484'018)
- Vigne-Blanche
Subvention en faveur du GIVB: CHF 104'780 (2019: 100'550)
- Stade Marc-Burdet
Subvention en faveur du GISMB: CHF 108'250 (2019: 108'250)
- ORPC Valavran
Subvention en faveur de l'ORPC: CHF 38'965 acompte (2019: 38'344)
- GI de compostage de la Rive-droite du Lac (GICORD)
aucune subvention versée mais l'investissement débute et nécessitera une contribution de 80'000 (crédit déjà voté en septembre 2020)

9

9

Mouvements importants au bilan 2020:

- >Malagny: sur le crédit de 3'000'000, les dépenses 2020 s'élèvent à Fr. 1'525'297
- >Centre voirie: sur le crédit de 4'150'000, les dépenses 2020 s'élèvent à Fr. 1'405'284
- >Acquisition de 4 bâtiments au Creux: Fr. 1'447'299
- >Décaissement de la provision pour la prévoyance des employés du GIAP: Fr. 190'922.-

10

10

En résumé...

Résultat de l'exercice 2020:

Fr. +2'748'843

Variation des liquidités:

Fr. +337'774

(total au 31.12.20: Fr. 19'561'254 disponible)

11

11

Merci de votre attention

12

12